



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 3 avril 2020

**7<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-4-7-2**

### **Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

### **Service consulté**

Service de la coordination de l'action culturelle et des publics  
Service appui juridique et documentaire

## **SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE**

Résumé : Le présent rapport propose, au titre du soutien au développement culturel et au patrimoine, d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 983 093 €.

Il est également proposé d'approuver et d'autoriser la signature des conventions à intervenir avec les structures mentionnées dans le rapport.

Ces dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine réunie les 14 février et 20 mars 2020.

Par délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-7-1 du 13 décembre 2019, l'Assemblée départementale a voté la somme de 5 794 950 € en fonctionnement et 2 377 500 € en investissement au titre de la politique de la culture et du patrimoine.

Lors de ses réunions du 14 février et du 20 mars 2020, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes de subventions et de participations statutaires obligatoires relevant des lignes budgétaires consacrées aux dispositifs mentionnés ci-dessous et proposé les interventions suivantes, récapitulées dans le tableau joint en annexe 1 au rapport.

## **I - SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL**

### **1 - Expressions Artistiques**

Dans le cadre du dispositif de soutien aux expressions artistiques, douze demandes de participations financières ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets relevant des festivals, des arts visuels, de la diffusion musicale ainsi que de l'éducation artistique et culturelle.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable pour soutenir l'ensemble de ces projets pour un montant global de 63 550 €.

### **2 - Lieux de diffusion et opérateurs culturels**

Dans ce cadre, sept lieux de diffusion ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leurs projets artistiques et culturels en 2020, au titre de partenariats à intervenir avec le Département et/ou d'autres partenaires publics.

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de soutenir ces structures associatives pour un montant total de 351 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement, réparti comme suit :

- 120 000 € en fonctionnement pour soutenir le projet artistique et culturel de l'Association Comédie de Colmar axé notamment sur les actions de diffusion dans les territoires et de médiation culturelle en direction des publics relevant des dispositifs de la solidarité et des collégiens. Cette aide s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019/2022 conclue entre le Département et l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Colmar et l'Association Comédie de Colmar signée le 29 octobre 2019 ;
- 12 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet culturel de l'Association Le Léopard de Colmar axé sur la création/diffusion, l'animation et la médiation dans les domaines de la musique, du cinéma, de l'art contemporain et du spectacle vivant en partenariat avec le Grillen, le Cinéma CGR, l'Esat Evasion à Sélestat, le Cercle Saint-Martin mais également le quartier Ouest et le collège Molière à Colmar ainsi que le milieu carcéral des prisons de Colmar et d'Ensisheim ;
- 30 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre de Rencontre d'Echange et d'Animation (CREA), scène conventionnée jeune public labellisée « Pôle Ressources Régional pour le Spectacle vivant jeune Public » à Kingersheim, axé sur les actions de médiation culturelle en faveur des collégiens, des personnes âgées et des publics relevant des dispositifs de la solidarité ainsi que la création, via des résidences, co-productions ou compagnonnage notamment avec des compagnies régionales, et le développement d'actions transfrontalières dans le cadre de la programmation annuelle et/ou du festival Momix, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2018/2021 conclue entre le Département, l'Etat, la Région Grand Est, la Ville de Kingersheim et le CREA signée le 12 décembre 2018 ;
- 1 500 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet d'activités de l'Association Musiquesactuelles.net en Alsace axé sur le développement de la scène régionale, l'accès aux savoirs et aux expériences (plate-forme ressources, partage et diffusion d'information, organisation de rencontres, sessions d'information, outils documentaires...) ainsi que la prévention des risques auditifs pour les artistes musiciens amateurs et professionnels, les scolaires et le grand public ;

- 5 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Association ESTRO axé sur la création, la diffusion, les résidences et la médiation culturelle autour du tango ;
- 30 000 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'EPIC Espaces Culturels Thann-Cernay axé sur la diffusion de spectacles, les résidences et les créations, l'éducation artistique, ainsi que la valorisation des pratiques amateurs avec des intervenants professionnels, dans le cadre d'une convention de partenariat 2019/2021 conclue entre le Département et l'EPIC signée le 23 octobre 2019 ;
- 172 500 €, dont 20 000 € en investissement et 152 500 € en fonctionnement pour la mise en œuvre du programme d'activités de l'Agence Culturelle Grand Est, destinées à soutenir l'ingénierie et l'accompagnement des projets culturels des territoires, mais aussi la création artistique dans les domaines du spectacle vivant au travers de ses dispositifs d'accompagnement des filières et de structuration des projets artistiques (Espace Scènes d'Alsace, tutorat, qualification des professionnels...) ainsi que la mise à disposition du parc de matériel pour les collectivités ou associations du département. Ces aides sont formalisées dans une nouvelle convention bilatérale entre les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et l'Agence Culturelle Grand Est qu'il vous est proposé d'approuver et qui vous est jointe en annexe 2 au rapport.

#### Education artistique et culturelle

Dans le contexte du développement des conventionnements avec les collectivités dans le domaine de l'action culturelle territoriale, l'Etat a proposé que les Dominicains de Haute-Alsace, au titre de leur label Centre Culturel de Rencontre (CCR), se voient confier un rôle fédérateur des acteurs culturels du territoire de Guebwiller (collectivités, associations, structures d'accueil des publics spécifiques, acteurs professionnels et amateurs...) afin de coordonner et d'impulser une dynamique culturelle autour d'actions structurantes.

Cette mission, que les Dominicains assurent sur le territoire, est formalisée par un Contrat Local d'Education Artistique -CLEA- qui valorise les engagements de chacun des partenaires : Etat, Département, Communauté de Communes et Ville de Guebwiller.

Pour le Département, le soutien aux Dominicains s'inscrit dans le cadre de la convention du 5 octobre 2017 portant sur la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Centre Culturel de Rencontre, conclue entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes et la Ville de Guebwiller, dans les conditions prévues en particulier à son article 4.4.

Il vous est proposé d'approuver et m'autoriser à signer le Contrat Local d'Education Artistique de 2020 à 2022 avec les Dominicains de Haute-Alsace, l'Etat, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller, joint en annexe 3 au rapport.

### **3 - Appel à projets « Culture et Solidarité »**

Au cours de la séance du 13 septembre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé les termes du nouveau cahier des charges pour la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets « Culture et Solidarité » 2020 (rapport et délibération N° CP-2019-8-7-3).

Pour rappel, 27 projets avaient pu bénéficier d'une aide départementale au titre de ce nouveau dispositif en 2019.

Lors de sa réunion du 14 février 2020, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné 28 projets. Elle a proposé d'en soutenir 27 pour un montant global de 40 000 € et d'en rejeter un, ce dernier ne répondant pas aux critères d'éligibilité.

#### **4 - Culture et Solidarité**

Au titre de la politique départementale dédiée à la Culture et la Solidarité, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné la demande de subvention déposée par l'Association Le Récit pour le déploiement de « Passeurs d'Images », dispositif national d'éducation à l'image sur le Département du Haut-Rhin en 2020. Il a pour vocation d'accompagner la coordination de projets autour du cinéma et de l'image animée qui ciblent des publics ayant des difficultés d'accès aux œuvres et aux pratiques cinématographiques.

Il permet d'accorder un soutien technique et pédagogique aux projets portés par des structures culturelles ou sociales, mais également financier, par le biais de deux appels à projets par an, dédiés à des actions de pratiques artistiques audiovisuelles.

Pour permettre à l'Association de mener à bien cette mission, la Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 3 000 €.

#### **5 - Enseignement artistique et pratique (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)**

Dans le cadre du SDEA, une structure associative et trois collectivités publiques ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de leur projet pédagogique ou artistique et culturel en 2020 au titre de partenariats avec le Département du Haut-Rhin.

Le montant total des subventions à verser se monte à 351 000 €.

##### Structures concourant à la mise en œuvre du SDEA

Lors de sa réunion du 14 février 2020, la Commission de la Culture et du Patrimoine a émis un avis favorable à la demande de subvention de l'Association CADENCE, pôle musical régional dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2018 à 2020 avec l'Etat, la Région Grand Est et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Pour 2020, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 77 000 € pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel axé sur le développement des pratiques musicales et vocales amateurs et l'accompagnement des projets culturels de territoire notamment dans le secteur de Masevaux.

##### Conservatoires

Dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement pour la période 2019 à 2023, les Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis ont sollicité le Département pour le soutien au fonctionnement de leur conservatoire et la mise en œuvre d'actions identifiées, relevant des axes prioritaires du Schéma, concernant :

- l'enseignement artistique spécialisé et l'engagement pédagogique,
- l'animation territoriale,
- l'accessibilité de l'enseignement.

Au titre du présent rapport, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement pour 2020 à hauteur de 274 000 € réparties comme suit :

- ▶ 112 000 € pour Colmar
- ▶ 112 000 € pour Mulhouse
- ▶ 50 000 € pour Saint-Louis

## Le temps fort 2019/2020 : Les Temps d'Arts

Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) adopté pour les années 2018 à 2023 prévoit l'organisation d'un temps fort annuel avec pour objectif de mettre en avant les talents des élèves des écoles de musique, de danse et de théâtre, et ainsi valoriser les pratiques amateurs et la vitalité des écoles auprès du grand public. Il s'agit également de mieux communiquer sur l'action du Département.

Pour le premier temps fort qui s'inscrit dans l'année scolaire 2019/2020, les écoles "Centre" de Bollwiller, Guebwiller et Thann-Cernay ont élaboré un projet, sous la coordination du service de l'Action Culturelle et des Publics du Département, qui a été proposé à l'ensemble des élèves des écoles adhérentes au Schéma.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'approuver et m'autoriser à signer la convention de partenariat pour l'organisation et le financement du temps fort "Les Temps d'Arts" entre le Département du Haut-Rhin, l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller », l'Ecole de Musique de la Région de Guebwiller et l'Ecole Artistique Thann-Cernay, jointe en annexe 4 au rapport.

## **II - SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

### **Soutien à l'animation du patrimoine**

La Commission de la Culture et du Patrimoine, au cours de ses séances du 14 février et du 20 mars 2020, a également examiné les demandes de subventionnement pour les 5 structures récapitulées en annexe 1 au rapport.

Elle a proposé de financer ces organismes pour un montant total de 153 793 € en fonctionnement, réparti comme suit :

- 4 500 € pour le programme d'activités de l'Association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA) à Strasbourg axé sur les missions de collecte, de sauvegarde et de conservation des films amateurs ;
- 33 293 € en faveur du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf dont 20 000 € pour les frais de fonctionnement et 13 293 € pour les frais engendrés par l'accueil de l'Hyperdôme et des actions correspondantes. Cette aide est formalisée dans une convention financière de partenariat entre le Département et l'Association qu'il vous est proposé d'approuver et qui vous est jointe en annexe 5 au rapport ;
- 75 000 € pour les activités menées par l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse. Cette aide est formalisée dans une convention financière de partenariat entre le Département et l'Association qu'il vous est proposé d'approuver et qui vous est jointe en annexe 6 au rapport.
- 1 000 € pour les activités de valorisation du patrimoine castral menées par la Société d'Histoire de Kaysersberg.
- 40 000 € pour le fonctionnement et plus particulièrement les actions relevant du programme de médiation culturelle et pédagogique des publics de la Société Schongauer en charge de la gestion du Musée d'Unterlinden. Cette aide est formalisée dans une convention financière bilatérale entre le Département et l'Association pour 2020 qu'il vous est proposé d'approuver et qui vous est jointe **en annexe 7 au rapport.**

### **III. FONDS INTERRELIGIEUX**

Au titre du Fonds interreligieux, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant global de 750 € réparti comme suit :

- 250 € en faveur de l'Association Ascoly Piémont Bruche (Aumônerie de secteur des collèges et lycéens du Piémont-Bruche) à Mutzig pour l'organisation de la 3ème édition du jeu-concours "Théo-Challenge" qui s'est déroulée du 16 au 20 mars 2020 et qui a concerné une cinquantaine d'établissements scolaires sur les deux départements ;
- 500 € en faveur de l'Amitié Judéo Chrétienne à Colmar pour l'organisation d'un cycle annuel de conférences en 2020 sur le thème « Antisémitisme : un mal qui resurgit ».

En conclusion, il est proposé :

- 1) d'attribuer et d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de 983 093 € au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin, selon les conditions et modalités précisées dans l'annexe 1 au rapport, et, le cas échéant, sous réserve du respect de l'ensemble des clauses des conventions d'objectifs évoquées ci-dessus pour les subventions attribuées pour les projets artistiques et culturels de l'Association Comédie de Colmar, du Centre de Rencontre d'Echange et d'Animation de Kingersheim, de l'EPIC Espaces Culturels Thann-Cernay et l'Association CADENCE ;
- 2) d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat à intervenir avec l'Agence Culturelle Grand Est, les Dominicains de Haute-Alsace, l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Bollwiller », l'Ecole de Musique de la Région de Guebwiller et l'Ecole Artistique Thann-Cernay, l'Association du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf, l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile et la Société Schongauer, jointes en annexes 2 à 7 du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT